



## **Reprise de l'Aide aux devoirs** **Recherche bénévoles !**

**Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2026**, les enfants de l'école élémentaire fréquentant l'accueil périscolaire du soir pourront à nouveau bénéficier d'une aide aux devoirs (\*) **les mardis et les jeudis soir de 17h00 à 18h00.**

### **\* Qu'est-ce qu'une aide aux devoirs ?**

L'aide aux devoirs est un acte scolaire, dans le prolongement de l'école. Son objectif est de permettre à tout enfant du CP au CM2 d'être accueilli dans un lieu propice (une salle de classe), avec un encadrement de bénévoles qui lui permet de réaliser **tout ou en partie** ses devoirs.

L'aide aux devoirs n'a pas pour objectif de se substituer au système d'accueil périscolaire mis en place actuellement. Seuls les enfants qui seront inscrits à l'accueil périscolaire du soir pourront bénéficier gratuitement de cette aide. Une fois les devoirs tout ou en partie terminés, ces derniers retourneront auprès du personnel de l'accueil périscolaire jusqu'à l'arrivée des parents.

**Pour encadrer cette aide aux devoirs**, la municipalité a besoin de **bénévoles** ! Si vous souhaitez vous investir avec nous dans ce projet, venez nous rejoindre. Que vous soyez : étudiants (es), papas, mamans, papis, mamies ....habitants (es) de la commune ou d'ailleurs... vous êtes les bienvenus !

Vous êtes intéressés, si vous connaissez des personnes intéressées ou si vous désirez plus d'informations, contactez-nous :

☎ Tél : 02 38 75 00 59    💻 [virginie.gauthier@chanteau.fr](mailto:virginie.gauthier@chanteau.fr)

A bientôt,

Pour Virginie GAUTHIER adjointe du pôle enfance,  
Alice GAUSSERES ALCOURT Conseillère municipale chargée de l'Aide aux Devoirs